

BSERVATOIRE

du coût de revient en Bretagne



Point méthodologique : le coût de revient de l'année N est désormais calculé sur les exercices comptables clôturés de juillet N à mars N+1. Les coûts de revient 2019 et 2020 ont été recalculés en conséquence.



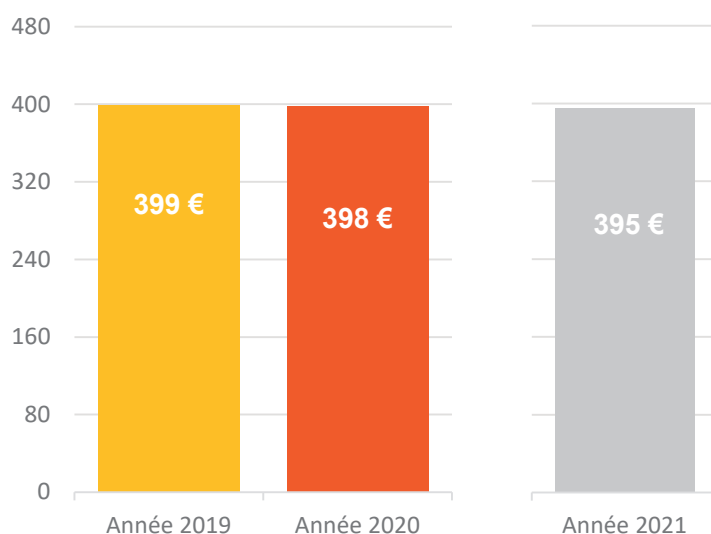
Quasi-stabilité du coût de revient

En 2021, l'amélioration du produit viande et du lait produit par vache ont compensé une première phase de hausse des coûts.

L'augmentation des cours en viande bovine génère une progression de 5 € du produit viande par 1 000 litres. Ce sous-produit de l'atelier est pris en compte dans le calcul du coût de revient.

Les charges engagées augmentent : 5 € par 1 000 litres sur l'aliment acheté, et 2 € sur l'énergie. En revanche, le lait produit par vache et par hectare progresse, ce qui entraîne une légère dilution des autres charges. Cette évolution a été permise par une bonne production fourragère avec des conditions climatiques favorables, et probablement aussi par une attention particulière des éleveurs à l'optimisation des rations.

Coût de revient moyen (€/1 000 litres)



Hausse des coûts pour 2022-2023

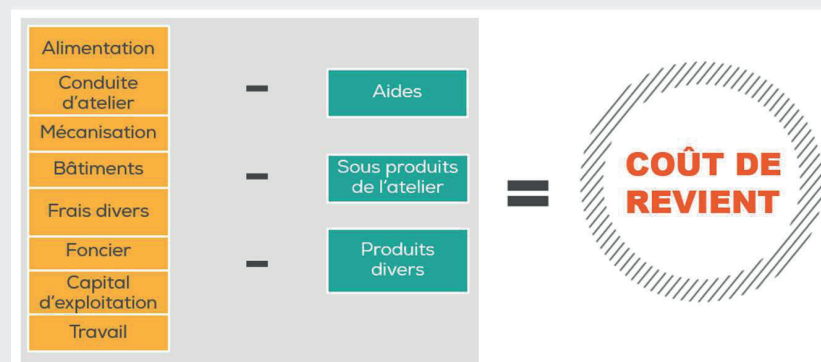
Le choc post-Covid, la guerre en Ukraine et la problématique des énergies fossiles entraînent une situation inédite d'inflation sur l'énergie, mais aussi sur l'ensemble des matières premières agricoles et non agricoles. Si les achats de l'hiver 2021-2022 étaient encore partiellement couverts par des contrats antérieurs, ce ne sera pas le cas l'hiver prochain. De plus, la sécheresse de l'été 2022 a pénalisé la production fourragère et les stocks fourragers avant l'hiver.

Sans adaptation des systèmes d'exploitation, ces conditions pourraient amener le coût de revient 2022 à avoisiner les 430 €/1 000 litres.



Définition du coût de revient

Le coût de revient résulte de la différence entre le total des charges engagées pour la production laitière d'une part, et les co-produits affectés à cet atelier d'autre part : le produit de la vente des réformes, des veaux laitiers, les aides et indemnités... L'objectif est de pouvoir comparer ce coût de revient au prix de vente du produit principal qu'est le lait.



Les contours de l'atelier bovins lait incluent la production laitière, l'élevage des génisses de renouvellement et la production fourragère. Les céréales produites sur l'exploitation qui entrent dans l'alimentation des bovins sont cédées à cet atelier au prix du marché. Les exploitations retenues n'ont pas d'activité significative d'engraissement de veaux de boucherie ou de taurillons.

€ Postes de charges pris en compte

Les charges directes : alimentation , conduite d'atelier

Les charges fixes : mécanisation des cultures, bâtiments et équipements, frais divers, foncier, capital d'exploitation (amortissements et frais financiers), travail (salariés et exploitants)

Les charges fixes intègrent des **charges supplétives** forfaitaires qui rémunèrent :

- **les capitaux propres** à hauteur de 1,5 % en 2021 (1 % + taux du Livret de Développement Durable dans le poste capital d'exploitation)
- **le foncier en propriété** à hauteur de 150 € par ha dans le poste foncier
- **le travail de l'exploitant** à hauteur de 2 SMIC nets annuels + cotisations sociales MSA correspondant à ce niveau de revenu dans le poste travail

Les charges fixes sont réparties entre les ateliers de l'exploitation suivant des clés d'affectation élaborées à partir d'études de groupe.

Exercices comptables, profil des exploitations et traitement statistique

Afin d'être représentatif d'une année civile, le coût de revient d'une année N est désormais calculé sur les exercices comptables clôturés de juillet N à mars N+1.

Les coûts de revient des clôtures de juillet 2019 à mars 2020, de juillet 2020 à mars 2021, et de juillet 2021 à mars 2022 sont calculés sur plus de 1 650 exercices comptables pour chaque période.

Les exploitations spécialisées prise en compte dans les calculs répondent aux critères suivants :

- Production laitière conventionnelle (les exploitations en agriculture biologique ne sont pas retenues).
- Exercice comptable complet de 12 mois.
- Produit de l'activité bovins lait supérieur à 70 % du produit total de l'exploitation hors aides PAC.
- Pas d'autres activités animales représentant plus de 5 % du produit total hors aides PAC.
- Pas de vente directe.
- Surface en légumes inférieure à 10 % de la SAU hors surface fourragère.

Après avoir écarté les exploitations présentant des éléments incohérents, un filtrage statistique est appliqué afin de retirer de l'échantillon des ateliers présentant des coûts de revient très atypiques. Ce filtrage est le suivant : $[Q1 - 1,5 \times (Q3 - Q1) ; Q3 + 1,5 \times (Q3 - Q1)]$ où Q1 est le 1er quartile (le niveau au-dessous duquel on trouve les 25 % des ateliers ayant les résultats les plus bas) et Q3 le 3ème quartile (le niveau au-dessus duquel on trouve les 25 % des ateliers ayant les résultats les plus élevés).

Le coût de revient Bretagne correspond à la moyenne des coûts de revient des exploitations ainsi retenues.

Les méthodes et traitements appliqués pour l'élaboration de cet observatoire en font une déclinaison régionale de l'indicateur national du prix de revient publié par le CNIEL.



Quasi-stabilité du coût de revient du lait en 2021 avant une hausse inévitable en 2022

À 395 € par 1 000 litres sur l'année 2021, l'observatoire Cerfrance Bretagne laisse apparaître un tassement du coût de revient de 3 € par rapport à 2020. Le produit viande et une bonne moyenne d'étable compensent une première phase de hausse des charges.

En 2021, les charges ont augmenté :

de 5 € par 1 000 litres sur l'aliment acheté, et de 2 € sur les carburants et l'électricité.

Cependant, le coût de revient est calculé en comptabilisant le total des charges engagées pour l'atelier lait, et en retirant les produits autres que la vente de lait. Or, l'amélioration du prix de vente des vaches de réforme compense la hausse du prix de l'aliment. En outre, le lait produit par vache a progressé de 150 litres par vache, sans augmentation des quantités de concentrés distribués. La moyenne d'étable a bénéficié des bonnes conditions climatiques 2021, à la fois favorables à la pousse de l'herbe pendant l'été, et à une récolte de maïs ensilage satisfaisante. Cette amélioration du lait par vache a permis une dilution de l'ensemble des charges. Au final, le coût de revient diminue donc de 3 € par 1 000 litres en 2021 par rapport à 2020.

Pour 2022, la situation évolue. La hausse du prix des vaches de réforme se poursuit, et pourrait atteindre +45% par rapport à 2021. Mais les charges

subissent une hausse plus forte qu'en 2021. L'indice IPAMPA lait de vache atteint +16% sur un an en juillet 2022, les augmentations les plus fortes portant sur l'aliment (+18%), l'énergie (+36%) et les engrais (+84%). De plus, le temps sec du printemps et de l'été a été peu favorable à la pousse de l'herbe. Avec des disparités suivant les départements, la récolte de maïs a également souffert de la sécheresse. L'effet météo, positif en 2021, pourrait affecter la production par vache en 2022, avec des fourrages de moins bonne qualité, et en quantité parfois insuffisante.

L'effet dilution de 2021 sera inverse en 2022, et pourrait impacter à la hausse le coût de revient. Difficile d'estimer son ampleur.

L'impact météo de la sécheresse de l'été, les conditions météo de l'automne qui commence, et les arbitrages réalisés par les éleveurs sont autant d'inconnues qui se traduiront dans les chiffres. En attendant, dans cette période actuelle d'achat des intrants, les enjeux portent sur la gestion de la trésorerie. Malgré la hausse du prix du lait, au vu des prix toujours élevés des matières premières, les trésoreries peuvent se tendre, surtout dans les grandes exploitations où les volumes sont conséquents.

Augmenter la production par vache n'est pas synonyme de baisse du coût de revient

Le coût de revient a bénéficié en 2021 d'une amélioration du lait produit par vache. Mais si les achats de maïs ensilage et complément azoté restent intéressants pour soutenir la production, ce n'est pas le cas des aliments de production (complets) qui aboutissent souvent à une marge sur coût alimentaire négative. Des essais conduits de 2011 à 2015 sur la station expérimentale laitière de Trévarez (Finistère) ont montré que l'efficacité du concentré était au mieux de 0,8 kg de lait en plus pour 1 kg de concentré distribué. Ceci vaut dans le cas d'une ration de fourrages équilibrés de qualité et distribués à volonté. L'intérêt d'apporter ou non un aliment de production se calcule en fonction de son prix et du prix de vente du lait. Par exemple, la distribution d'un concentré de production à 360 €/tonne n'est rentable que si le prix du lait payé atteint 450 €/1 000 litres. Si l'aliment est plus cher, il coûte davantage que la vente du lait qu'il permet de produire !

OBSERVATOIRE

du coût de revient en Bretagne



Point méthodologique : le coût de revient de l'année N est désormais calculé sur les exercices comptables clôturés de juillet N à mars N+1. Le coût de revient 2020 a été recalculé en conséquence.



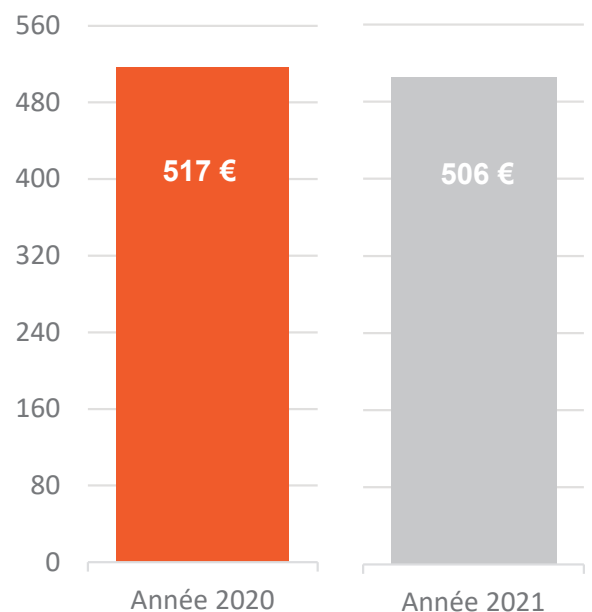
Recul du coût de revient du lait bio en 2021

En 2021, les charges d'alimentation en retrait et l'amélioration du produit viande ont permis une baisse du coût de revient de 11 € par 1 000 litres.

Le coût alimentaire diminue de 7 € par 1 000 litres par rapport à 2020, malgré la tendance haussière du prix de l'aliment sur les marchés sur la même période. La pousse de l'herbe de l'été-automne 2021 a atteint son plus haut niveau des sept années précédentes, selon Agreste. Les exploitations biologiques, très herbagères, ont pu diminuer les achats d'aliments et de fourrage par rapport à 2020, durant laquelle la pousse de l'herbe était « dans la norme ».

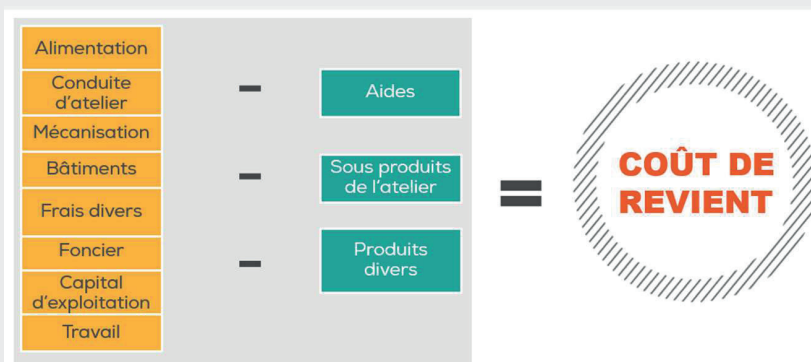
En revanche, le coût de carburant et d'électricité augmente de 3 € par 1 000 litres. Cette hausse est plus que compensée par l'amélioration du produit viande, qui progresse de près de 5 € par 1 000 litres.

Coût de revient moyen (€/1 000 litres)



Définition du coût de revient

Le coût de revient résulte de la différence entre le total des charges engagées pour la production laitière d'une part, et les co-produits affectés à cet atelier d'autre part : le produit de la vente des réformes, des veaux laitiers, les aides et indemnités... L'objectif est de pouvoir comparer ce coût de revient au prix de vente du produit principal qu'est le lait.



Les contours de l'atelier bovins lait incluent la production laitière, l'élevage des génisses de renouvellement et la production fourragère. Les céréales produites sur l'exploitation qui entrent dans l'alimentation des bovins sont cédées à cet atelier au prix du marché. Les exploitations retenues n'ont pas d'activité significative d'engraissement de veaux de boucherie ou de taurillons.



Postes de charges pris en compte

Les charges directes :

alimentation , conduite d'atelier

Les charges fixes :

mécanisation des cultures, bâtiments et équipements, frais divers, foncier, capital d'exploitation (amortissements et frais financiers), travail (salariés et exploitants)

Les charges fixes intègrent des **charges supplétives** forfaitaires qui rémunèrent :

- **les capitaux propres** à hauteur de 1,5 % en 2021 (1 % + taux du Livret de Développement Durable dans le poste capital d'exploitation)
- **le foncier en propriété** à hauteur de 150 € par ha dans le poste foncier
- **le travail de l'exploitant** à hauteur de 2 SMIC nets annuels + cotisations sociales MSA correspondant à ce niveau de revenu dans le poste travail

Les charges fixes sont réparties entre les ateliers de l'exploitation suivant des clés d'affectation élaborées à partir d'études de groupe.



Exercices comptables, profil des exploitations et traitement statistique

Afin d'être représentatif d'une année civile, le coût de revient d'une année N est désormais calculé sur les exercices comptables clôturés de juillet N à mars N+1.

Les coûts de revient des clôtures de juillet 2020 à mars 2021, et de juillet 2021 à mars 2022 sont calculés sur plus de 160 exercices comptables pour chaque période.

Les exploitations spécialisées prise en compte dans les calculs répondent aux critères suivants :

- Production laitière biologique (hors conversion)
- Exercice comptable complet de 12 mois
- Produit de l'activité bovins lait supérieur à 70% du produit total de l'exploitation hors aides PAC
- Pas d'autre activité animale représentant plus de 10% du produit total hors aides PAC
- Pas de vente directe
- Surface en légumes inférieure à 10% de la SAU hors surface fourragère.

Après avoir écarté les exploitations présentant des éléments incohérents, un filtrage statistique est appliqué afin de retirer de l'échantillon des ateliers présentant des coûts de revient très atypiques. Ce filtrage est le suivant : $[Q1 - 1,5 \times (Q3 - Q1) ; Q3 + 1,5 \times (Q3 - Q1)]$ où Q1 est le 1er quartile (le niveau au-dessous duquel on trouve les 25% des ateliers ayant les résultats les plus bas) et Q3 le 3ème quartile (le niveau au-dessus duquel on trouve les 25% des ateliers ayant les résultats les plus élevés).

Le coût de revient Bretagne correspond à la moyenne des coûts de revient des exploitations ainsi retenues.

Les méthodes et traitements appliqués pour l'élaboration de cet observatoire en font une déclinaison régionale de l'indicateur national du prix de revient publié par le CNIEL.



Lait bio : la nécessaire adéquation entre coût de revient et prix de vente

Malgré les aides dont il bénéficie, le lait bio coûte 28 % plus cher à produire que le lait conventionnel. A l'heure où le prix de ce dernier grimpe, celui du bio doit être la hauteur pour éviter des «déconversions».

La comparaison des deux observatoires en lait conventionnel et en lait bio permet de cerner l'origine des écarts entre les deux systèmes de production.

Où se jouent les différences ?

Les charges engagées pour produire du lait bio sont supérieures de 40% à celles mises en œuvre dans un élevage conventionnel, soit un écart de 196 €/1000 litres. Le produit viande et les aides, plus élevés en bio, compensent en partie ces surcoûts. Au final, à 506 €/1000 litres, le coût de revient du lait bio dépasse de 111 € (soit +28%) celui du lait conventionnel. Grâce à des systèmes basés sur le pâturage, les bio sont indéniablement plus économes sur le poste alimentation du troupeau (54 € pour 1000 litres de lait contre 106 €). A l'inverse, les postes Mécanisation, Bâtiments-équipements, Foncier et Travail (aux 1000 litres) sont nettement plus élevés car dilués sur un volume de lait de 39% plus faible à l'hectare de SAU, et 44% inférieur par UTH. Face à cela, le prix du lait en retrait en 2021 semble poursuivre sa baisse en 2022. En matière d'aides, l'avenir n'est pas non plus totalement serein.

Une autre façon de produire

Alors, cela vaut-il encore la peine de produire en bio ? Tout dépend de la raison pour laquelle on a fait le choix d'y passer. La question peut se poser si la conversion bio a eu pour seule motivation la recherche d'un meilleur prix face à celui du lait conventionnel, en perpétuelle dépression. Cette question, comme celle du revenu, est fondamentale. Mais produire du lait en bio, ce n'est pas que cela. C'est aussi une autre façon de travailler : moins de volume par UTH, plus d'autonomie alimentaire, moins de cultures, plus de temps passé à gérer et entretenir les prairies... C'est aussi bien sûr plus d'incertitudes sur le résultat des cultures, sur la sécurité alimentaire ou la production du troupeau. Produire en bio c'est plus compliqué, mais beaucoup d'agriculteurs considèrent pourtant qu'ils ont retrouvé goût à leur métier en passant en bio.

Le coup de frein à la production, suite à la sécheresse de cet été, a permis ponctuellement de stabiliser le prix du lait bio. Mais l'inflation généralisée pèse sur la consommation des produits laitiers, bios comme conventionnels. Quel impact auront les campagnes de communication pour soutenir la consommation de produits bios, favorables au climat et à la biodiversité ? La réaction des acteurs, politiques comme économiques, seront plus que jamais à observer dans les mois qui viennent.

Comparaison des résultats des observatoires en lait conventionnel et biologique

	Lait bio	Lait conventionnel	Ecart bio / conv
Litrage vendu	383 000	637 000	- 40 %
Litrage vendu / ha SAU	4 190	6 830	- 39 %
Litrage vendu / UTH	191 000	341 000	- 44 %
Charges engagées	689 €	493 €	+ 40 %
Produit viande	71 €	57 €	+ 25 %
Aides	106 €	38 €	+ 179 %
Prix du lait	473 €	370 €	+ 28 %
Coût de revient	506 €	395 €	+ 28 %
Prix du lait - coût de revient	- 33 €	- 25 €	

Aux 1000 litres